



PREAVIS MUNICIPAL No 16 - 03

Sainte-Croix, le 5 février 2016
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Demande de crédit pour l'élaboration d'un schéma directeur des circulations

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander un crédit relatif à l'élaboration d'un schéma directeur des circulations (réseau routier et mobilités douces).

Préambule

La route cantonale (ci-après : RC) de 2ème classe n° 254 b, traversée de Sainte-Croix, subit depuis quelques années une augmentation sensible de trafic. Cette RC est un axe essentiel de mobilité, et vital d'activités, pour le transit sur la France, le Val de Travers, ainsi que vers les Communes de Bullet et Mauborget.

Au niveau des statistiques, le trafic journalier moyen était de 3'600 véhicules par jour en 2000, 4'250 véhicules en 2005 et 4'800 véhicules en 2010. Les résultats du comptage 2015 ne sont pas encore connus, toutefois une augmentation de 10 % à 15 %, par rapport à 2010, est prévisible.

On dénombre également la construction de plusieurs immeubles d'habitation proche du centre de la localité. De plus, la construction de l'EMS à la rue des Rosiers, du bâtiment d'utilité publique (CPNV, UAPE, Garderie et écoles) Métiers 3 et l'établissement du Plan partiel d'affectation sur le secteur de la Gare démontrent que le trafic routier et piétonnier sera fortement augmenté dans notre localité.

Sainte-Croix, dans le Plan directeur cantonal, a été désigné comme étant un des six centres régionaux dans le Nord vaudois. De ce fait, la révision de notre Plan général d'affectation (ci-après : PGA) doit orienter sa croissance de manière préférentielle dans le périmètre de centre.

Sur la base des éléments cités ci-dessus, un état des lieux de notre réseau routier ainsi qu'une ligne directrice doivent être établis au moyen d'un schéma directeur des circulations.

Objectifs du plan directeur des circulations

Le schéma directeur des circulations vise à poser un diagnostic détaillé sur les infrastructures existantes, en termes de sécurité, de capacité et de fonctionnement. Il permettra de mettre en évidence les besoins d'adaptations et les priorités d'intervention aux impératifs de service et de sécurité.

Il prend en compte non seulement les aspects liés aux transports individuels motorisés (ci-après : TIM), mais également ceux relatifs à la mobilité douce (ci-après : MD) et aux transports publics (ci-après : TP).

Schéma directeur du trafic individuel motorisé

Une campagne de comptage sur les principaux axes de circulation sera réalisée afin de fixer l'état actuel d'utilisation du réseau routier.

La statistique des accidents des cinq dernières années, données récoltées auprès de la Police cantonale et de l'Ofrou, sera analysée et les endroits à concentration d'accidents ou points noirs seront localisés. L'étude pourra s'appuyer sur l'analyse sécuritaire des passages pour piétons qui a été réalisée dernièrement.

Le Voyer des routes ainsi que le Service de la mobilité seront consultés et intégrés dans les discussions.

Les planifications en cours, projets de modification du réseau routier ou de son exploitation, et les études récentes relatives à la mobilité sont autant d'éléments qui seront intégrés dans les données de base. Ces données concernent notamment le développement des zones à bâtir de la commune en tenant compte de la révision de notre PGA.

Un document et un plan d'ensemble seront établis, ils mettront en évidence les caractéristiques actuelles du réseau, les besoins d'adaptation et les priorités en termes d'intervention.

Schéma directeur des mobilités douces

Les données utilisées pour le schéma directeur TIM seront complétées par les itinéraires connus de mobilité douce (cyclistes et piétons).

Les cheminements pour les écoliers et étudiants seront répertoriés ainsi que les passages pour piétons.

Un rapport et un plan de synthèse seront établis. Ils indiqueront les particularités des itinéraires actuels, les besoins sécuritaires et les degrés d'intervention.

Un accent particulier sera mis sur la sécurité des itinéraires piétons, en particulier lors de la traversée des routes cantonales, et sur la sécurisation des passages pour piétons.

Schéma directeur des transports publics

En complément des éléments recueillis dans les phases précédentes, TIM et MD, un inventaire spécifique de la situation existante des TP sera établi : lignes, fréquences, desserte, arrêts, statistiques de fréquentation, etc...

Un rapport et un plan de synthèse seront établis. Ils proposeront des mesures à mettre en place à moyen et long terme, en complément du réseau régional.

Planning

La campagne de comptage routière sera réalisée au printemps 2016 sur une quinzaine de secteurs préalablement définis.

L'étude, qui débutera par la recherche des diverses données ainsi que les visites sur place, se déroulera du printemps à l'automne 2016.

La fin de l'étude, l'établissement des rapports et autres plans seront terminés pour la fin de l'hiver 2016-2017.

Détail financier

Mandat ingénieur trafic	CHF	81'000.00
Frais de reproduction	CHF	3'000.00
Divers et imprévus 5% sur CHF 84'000.--	CHF	<u>4'200.00</u>
Total HT	CHF	88'200.00
TVA 8 %	CHF	<u>7'056.00</u>
Total TTC	CHF	<u>95'256.00</u>
Total TTC arrondi	CHF	<u>95'250.00</u>

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre l'élaboration d'un schéma directeur des circulations;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 95'250.--** Le compte 9170.16.03 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement par le compte N°300.3311 sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2018.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 21'450.-- la première année en tenant compte des intérêts (2,5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 20'500.-- avec une annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Lionel-Numa Pesenti, Municipal